

LES PARCOURS DE LA FORMATION AM

Mon parcours de formation Permis AM.

BIEN COMPRENDRE LE PERMIS AM

	Option Cyclomoteur		Option Quadricycle léger
Âges	14 ANS		
Nombre de roues	2 roues	3 roues	4 roues
Définition	L1e	L2e	L6e
Vitesse	≤ 45 km/h		
Cylindrée ou puissance	50 cm ³ ou 4 kW		
Poids à vide	-	Code 79.02 porté sur le permis : limite aux véhicules de la catégorie AM à trois roues ou de type quadricycle léger	

LA FORMATION DE 8 HEURES

LE PROGRAMME DE FORMATION			
Séquences	Durée	Intitulé	Contenu
Séquence 1	2 Heures	▪ Formation pratique hors circulation	▪ Equipements indispensables à la conduite d'un cyclomoteur, leurs rôles. ▪ Connaissance des principaux organes du véhicule (cyclomoteur ou quadricycle). Contrôles indispensables du véhicule pour l'entretien et le maintien de la sécurité. ▪ Maîtrise technique du véhicule hors circulation.
Séquences 2 et 4	4 heures	▪ Formation pratique en circulation	▪ Utilité et respect de la règle. ▪ prise d'information, communication et partage de la route avec les autres usagers. ▪ Facteurs et prise de conscience des risques.
			▪ Sensibilisation aux risques spécifiques à la conduite des cyclomoteurs et quadricycles légers à moteur et aux cas d'accidents les plus caractéristiques impliquant ces véhicules.

AUTO ECOLE DRIVING SCHOOL

82 Avenue Philippe Auguste - 75011 Paris

Tél : 09 81 71 62 38 - Courriel : driving.school.paris@gmail.com

Numéro de Siret 810 915 652 000 12 - Numéro d'activité : 11756151875

Numéro TVA intra : FR 63 810915652 - APE/NAF 8553Z - N° agrément : EI7 075 00 230

Séquence 3	2 Heures	▪ sensibilisation aux risques	▪ Vitesse et conséquences (équilibre, adhérence, force centrifuge, freinage). ▪ Echanges sur les comportements par rapport au phénomène vitesse. ▪ Echanges sur les situations vécues en première partie de conduite en circulation.
Les séquences doivent se dérouler dans l'ordre 1, 2, 3 et 4.			

A la fin de la formation, une attestation est remise par l'établissement auto-école. Elle permet de conduire un véhicule de la catégorie AM pendant une durée de quatre mois à compter de la date de sa délivrance, sur le territoire national. Au-delà de ce délai, vous devez être titulaire du permis AM.